

1701.

*Protestation de Madame la Duchesse
de Savoye.*

*Protestation
de Madame
la Duchesse
de Savoye,
sur la succes-
sion de la
Couronne
Britanné-
que.*

ANNE d'Orleans, Duchesse de Savoye &c. Princesse du Sang d'Angleterre par la Princesse Royale d'Angleterre sa mere, Henriette de la Grande Bretagne, fait une si haute estime de cette prérogative, qu'elle profite bien volontiers de l'occasion qu'elle a de la faire valoir aux yeux de toute la Nation Angloise, comme un témoignage de la gloire qu'elle en tire, d'avoir droit à cet Auguste Trône.

C'est pourquoi étant informée qu'on a délibéré de regler l'ordre de la succession à la Couronne d'Angleterre, dans le Parlement presentement assemblé ; Elle représente au Roi & à ce même Parlement, qu'en qualité de fille unique de la feuë Princesse Royale Henriette sa mere, Elle est la premiere appelée après le Roi Guillaume III. & la Princesse de Dannemarck, suivant les Loix & les Coûtumes d'Angleterre, qui ont toujours préféré la ligne la plus proche à la plus éloignée. Son droit étant ainsi reconnu de tout le monde, se trouvant incontestable, n'a pas besoin de plus grandes preuves ; mais elle ne laisse pas de protester contre toute délibération & décision contraire, en la meilleure & plus efficace maniere qui, se puisse pratiquer en semblable cas : en quoi elle suit plutôt la coûtume que la nécessité, parce qu'elle a une si haute idée de la sagesse, de la justice du Roi & du Parlement, qu'elle ne doit rien craindre de leur part, qui puisse jamais nuire à elle ou à ses enfans &c.

XV.